



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le **30 JUIL. 2020**

Administration Communale de Wincrange
27, Hauptstrooss
L-9780 WINCRANGE

N/Réf.: 91465-M

V/Réf.: MaJa/sb-18cs06413 13/368 | PhiHub/sb-20CSO4053 13/368

Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre requête du 4 mai 2020 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation n° 91465 du 7 septembre 2018 relative à la construction de canalisations pour eaux pluviales et pour eaux mixtes sur le territoire de la commune de WINCRANGE: section OE de NIEDERWAMPACH, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à compter à partir du 7 septembre 2020.

Toutes les conditions de l'autorisation 91465 du 7 septembre 2018 restent entièrement applicables.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable


Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WINCRANGE